

Journal du Comité exploités en lutte n°3

...C'est nous qui les faisons bouffer, pas l'inverse...

Nous sommes des milliards à aller au charbon tous les jours. Il faut toujours produire plus, plus vite et pour moins cher, pour faire tourner la machine qui ne sert qu'à engraisser nos exploités dont la soif de profits n'a pas de limite. Partout s'imposent l'arbitraire, le harcèlement et les humiliations, la loi des délateurs, des fayots et des petits chefs incapables et d'autant plus arrogants.

Les restructurations ne nous ont pas simplement imposé la précarité, elles nous ont individualisés et isolés tant dans les entreprises, qu'à travers le logement ou face aux institutions.

C'est à nous, travailleurs actifs ou pas, de construire et développer les moyens de casser l'isolement de chacun et de réaffirmer une solidarité entre tous les exploités.

Nous faisons ce journal dans le but de faire circuler l'information afin que l'expérience de chacun puisse servir à tous. Il sera principalement constitué de témoignages concernant nos conditions actuelles de travail et de non-travail, ainsi que leurs répercussions sur nos conditions de vie (accès au logement, santé, chômage, CAF...)

La mise en place de ce journal est un premier temps d'organisation et de solidarité.

De toute son histoire, la société n'a jamais produit autant de richesses et le système n'a également jamais produit autant de guerres, de ruines et de misère. Partout dans le monde, nous sommes des milliards à être exploités par une minorité qui accapare le pouvoir et les richesses et nous impose nos conditions de vie.

Si nous ne luttons pas contre cet état de fait, nous serons toujours écrasés par ceux qui vivent de notre exploitation. La lutte contre nos conditions d'exploitation, c'est donc à nous, premiers concernés, à la porter.



Les cours en alternance

On entend souvent dire que la formation théorique enseignée dans les établissements de formation est déconnectée de la réalité du monde du travail. Cet argument notamment sert aux patrons pour ne pas embaucher de jeunes diplômés qualifiés de «non expérimentés».

C'est pour pallier à ce problème (qu'il soit réel ou non) qu'ont été inventées les formations par alternance. Il s'agit pour l'étudiant d'avoir un pied dans l'entreprise pour se confronter aux «réalités du monde du travail» et de s'adapter à un poste pour espérer être recruté en CDI au terme du contrat. Cela suppose de la part de l'entreprise une certaine organisation vis-à-vis de l'étudiant apprenti : il a un tuteur qui est désigné, et les missions qui lui sont confiées doivent être adaptées à son niveau de formation. L'étudiant doit être correctement encadré, surtout si l'entreprise a des spécificités non étudiées à l'école.

Mais la réalité est bien souvent toute autre que ce qui est présenté sur les belles maquettes des écoles et de ce qui est décrit dans les discours officiels.

J'ai suivi une formation par alternance qui m'a donné une toute autre idée de la réalité du monde du travail, et il m'a été

confirmé par la suite que mon expérience était celle de neuf étudiants sur dix.

Pour l'entreprise il s'agit d'avoir du personnel qualifié payé moins cher (salaire plus bas, subventions publiques) pour faire le même boulot.

Pour commencer, une présentation rapide des employés de l'entreprise (nom, poste occupé). C'était une PME qui comptait une quarantaine d'employés. Autant dire qu'à la fin de la présentation j'avais déjà oublié le nom des premiers qu'on m'avait présentés.

Il n'y avait pas de cantine d'entreprise vu que c'était une petite entreprise, donc le midi il faut manger à l'extérieur. Pour m'intégrer dans l'entreprise et pour me rappeler du nom des gens et leurs fonctions, au début j'allais manger avec les collègues. C'était aussi le seul moment pour écouter les conversations, en savoir plus sur les projets sur lesquels mes collègues travaillent vu que pendant les heures de travail les gens sont dispersés dans des bureaux isolés.

Personne, et mon tuteur en entreprise en particulier, n'a jamais fait le moindre effort pour m'intégrer aux discussions ou s'assurer que je comprenais de quoi ils parlaient. Jamais on ne m'a demandé mon avis sur quoi

que ce soit. J'ai tout de même persisté pendant plusieurs semaines (entre-coupées de retour à l'école) mais cela ne changeait rien, c'était comme si je n'étais pas là. J'ai fini par aller manger de mon côté, dans une sandwicherie plus proche avec de la nourriture meilleure pour quasiment le même prix.

Tout au long de mon apprentissage j'ai eu à travailler seul, bien qu'il y avait des collègues autour de moi mais qui travaillaient sur tout autre chose.

La première tâche qui m'a été confiée a été d'utiliser un logiciel très spécifique (donc non étudié en cours) dont la documentation est spécialement conçue pour ne pas pouvoir se servir du logiciel après une simple lecture, le but de l'entreprise éditrice du logiciel étant de fournir une formation payante à ses clients. Bien évidemment on ne m'a pas payé cette formation. L'espoir de mon employeur était que j'arrive à utiliser ce logiciel sans formation, donc à moindre frais. J'ai quand même eu l'aide d'un employé expérimenté qui a débloqué la situation à un moment où je n'arrivais plus à travailler, et j'ai finalement mené à bien cette première mission.

Cela s'était quand même fait au prix de grands efforts. J'ai demandé à être intégré à une

équipe pour mieux prendre en main les logiciels utilisés par l'entreprise et pour apprendre les méthodes de travail des autres collègues mais j'ai reçu une fin de non-recevoir. Jamais, y compris par la suite, je n'ai pu travailler en équipe.

Cela s'est confirmé l'année suivante : mon tuteur m'a confié d'autres tâches pour lesquelles je n'avais aucune expérience. Mon tuteur n'a jamais pris le temps de me former pour ces besoins spécifiques. Quand j'ai demandé qu'il m'aide un peu, au moins pour le début j'ai eu pour seule réponse : «Regarde sur Google.». Merci patron. De plus il m'était très difficile de demander l'aide d'autres collègues. Dans le bureau que j'occupais, les autres collègues travaillaient sur quelque chose de très différent, il me fallait donc me déplacer dans d'autres bureaux pour demander de l'aide ou des avis.

Les choses sont ainsi allées de mal en pis, malgré la première mission qui s'était plutôt bien passée de mon point de vue. Mon tuteur était rarement disponible. Je le voyais de temps en temps sortir de son bureau en coup de vent. J'en profitais pour l'apostropher et lui faire part de mes problèmes et la réponse qu'il m'a sorti très souvent a été : «J'ai pas le temps cette semaine, on verra peut-être



la semaine prochaine». Ou comment passer une semaine horrible en ne sachant pas quoi faire ni si ce qu'on a fait est bien ou pas.

Parmi les dysfonctionnements de cette entreprise, aucune réunion n'était jamais programmée.

Normalement on fait une réunion soit le lundi matin soit le vendredi soir pour faire le point sur la semaine écoulée et définir les objectifs de la semaine à venir. Donc personne ne mesurait l'avancement des projets, pas plus les miens que ceux des autres salariés. J'ai bien demandé à mon tuteur qu'on fasse un point de temps en temps mais ceux-ci ont eu lieu à intervalles très séparés, et c'était à chaque fois pour m'entendre dire que mon travail ne convenait pas.

Plus tard, pendant ma deuxième année, suite à quelques discussions en interne, la direction a décidé d'imposer une réunion hebdomadaire le lundi à 9h. Tout le monde

devait se réunir dans la petite salle de réunion, mais il s'agissait surtout pour la direction de faire des mises au point sur les rumeurs qui circulaient dans les couloirs et sur les problèmes généraux de l'entreprise (problèmes avec tel client, tel contrat perdu ou telle mission qui a posé des problèmes). Bref c'était un moyen de faire une opération «transparence». Cette réunion n'avait pas pour objectif de faire le point projet par projet, débloquer des situations ni de faire partager l'expérience des employés.

Au cours de cette année, mon tuteur en entreprise a même eu le culot de me dire la chose suivante : « Tu sais, tu commences à nous coûter de l'argent et les projets n'avancent pas. Il va falloir trouver une solution. ». Alors que depuis le départ de cette formation je voyais bien les problèmes et les difficultés, que je lui en ai parlé et

qu'il n'a rien voulu savoir, c'était sacrément gonflé !

Hypocrisie de ce système : je parlais des problèmes que je rencontrais à l'entreprise à mon tuteur pédagogique» (en clair tuteur à l'école) qui, dans son bureau me confortait dans mes décisions et qui, dans les réunions, avec mon tuteur en entreprise, était d'accord pour me mettre tous les torts sur le dos. Je n'ai jamais pu compter sur un véritable soutien de mon tuteur pédagogique ni aucun membre de l'équipe pédagogique. Il est évident qu'il valait mieux pour eux de s'accorder à dire que l'entreprise avait tout à fait raison pour qu'elle continue de leur prendre des étudiants en alternance, quitte à en sacrifier un. Comme j'ai toujours travaillé en autonomie dans l'entreprise, rares étaient les employés qui connaissaient mon quotidien ou se préoccupaient de mon sort, et

donc personne n'a pu prendre ma défense face aux décisions de mon tuteur. Je me suis toujours retrouvé seul face à mon tuteur, étant pourtant dans une entreprise de plusieurs dizaines de salariés. Mon témoignage vient illustrer la volonté patronale d'isoler les salariés pour les laisser seuls en face de l'employeur, quand bien même l'ensemble des salariés subissent les mêmes conditions de travail et font face aux mêmes difficultés et problèmes.

Au final, mon tuteur en entreprise n'a pas validé mon travail et je n'ai pas eu le diplôme pour lequel j'ai travaillé si dur (ce n'est heureusement pas le cas de neuf étudiants sur dix).

On peut dire que cette organisation du travail est efficace pour isoler et désorganiser les travailleurs au sein de la même entreprise. Voilà un véritable exemple de ce qu'est le monde du travail et de l'entreprise aujourd'hui.

Travail de force

Je vivais en Charente, il me fallait du boulot, je suis entré dans une boîte d'intérim. On m'a proposé un travail sur la construction de la ligne à très grande vitesse Paris-Bordeaux pour poser les câbles à 10 euros et quelques de l'heure. Comme le chantier se déplace il faut impérativement une voiture et se rendre par ses propres moyens sur le lieu de travail.

Je n'avais jamais fait cela, habituellement je fais plutôt des missions de peinture. Il fallait être très rentable, sans quoi on ne te gardait pas. Les contrats, c'étaient une semaine et après mois par mois si tu tenais le rythme.

Le boulot, c'était affreux, les câbles sont très gros et lourds, ils sont sur un semi-remorque, enroulés sur des tourets. Lorsque le semi-remorque avance on retient le câble, et le touret se déroule. Vu la taille des câbles c'est très physique.

Les câbles doivent se déposer dans des goulottes en béton, on le guide en donnant des coups de pieds, à ce train-là les chaussures s'usent très vite mais l'intérim ne prévoit qu'une paire par an, alors il faut aller pleurer pour en changer. Une fois les câbles posés dans la goulotte il faut mettre les couvercles, il y en a de deux sortes : 35 ou 70 kg.

Pour les 70 kg normalement il faut être deux mais il faut toujours aller vite, alors tu dois te débrouiller tout seul.



Vinci qui construit la ligne et les boîtes d'intérim marchent main dans la main, les heures supplémentaires ne sont jamais comptées et l'intérim ne dit rien, pourtant les

heures sup' c'est aussi de l'argent pour la boîte d'intérim. C'est pareil pour les chaussures de sécurité, normalement les boîtes d'intérim

sont en concurrence, mais là, elles font des achats groupés pour acheter des chaussures chinoises.

Je pense que Vinci a créé ces boîtes d'intérim. En fait, cela ne leur coûte rien de plus de prendre des intérimaires, mais cela leur permet de ne pas embaucher et de faire ce qu'ils veulent avec les ouvriers. En intérim si tu n'es pas content, tu dégages, c'est tout.

Entre ouvriers il y avait une bonne ambiance, c'étaient surtout des ouvriers qui venaient d'un peu partout, beaucoup d'origine immigrées, il n'y avait pas beaucoup de Charentais.

Sur le chantier je me suis coupé en enroulant des chutes de câble, sous le plastique il y a une feuille de métal qui protège le cuivre, cette feuille est très coupante et elle m'a entaillé la cuisse.

Mais le plus fréquent ce sont les isolations ; on ne s'est jamais arrêté malgré la canicule, alors les ouvriers tombaient d'insolation. Moi j'ai dû perdre entre 5 à 10 kilos, mais je ne travaille pas pour avoir la ligne !

SPEED RABBIT PIZZA

Pour pas mal de jeunes la livraison de pizzas, de burgers... c'est un premier boulot, pour certains c'est essayer de se payer ses études, pour d'autres c'est essayer de vivre en complétant avec des aides... C'est un moment où on fait nos premiers pas dans le monde du travail.

D'abord on te fait faire un essai. En gros, tu bosses une soirée, tu fais des livraisons et si t'es « efficace », t'es pris en période d'essai (2 mois). Donc tu fais un essai pour être pris en période d'essai... Ton contrat c'est un cdi à mi-temps (15 heures par semaine), au smic. C'est comme ça, t'as pas le choix, sauf si tu veux faire moins d'heures, dans la limite du « raisonnable ». Drôle de notion du contrat.

Niveau horaires, c'est le soir. Le planning est à la semaine, les jours de congés sont variables et pas forcément à la suite.

Dans ce genre de taf, il y a un turn-over assez important, en moyenne les mecs restent à peu près 3 ou 4 mois. Oui les mecs parce qu'à ce moment là, le patron ne voulait pas embaucher de meuf parce que soit disant ça créerait des embrouilles.

Il y a un truc que tu piges assez vite, c'est que si tu bosses et que tu comptes rester un peu, on peut te faire faire plus d'heures, voire augmenter ton contrat, une carotte qu'on te tend pour te la fermer et bosser.

En ce qui concerne le matériel, les casques te font pas vraiment te sentir très protégé, les scooters en revanche sont pas trop pourris. Mais bon, ça c'est variable selon les patrons : les 2 peuvent être en bon état comme tout pourris. D'ailleurs observer les livreurs qu'on croise dans la rue et y prêter un peu attention peut en dire pas mal sur la mentalité du patron concernant la considération qu'il porte à ses employés.

La petite anecdote sur les scooters, c'est quand t'as un accident (de ta faute ou pas). T'appelles la boutique pour les prévenir, la première réaction systématique c'est : « Et le scooter, il va comment ? » Toi, t'es clairement secondaire. Ensuite faut voir dans quel état est la bouffe que tu dois livrer. En général t'es incité à te poser 5 min et retourner bosser, surtout quand c'est le rush. Rentabilité oblige.

Niveau matières premières, c'est pas une surprise : c'est pas franchement des bons produits. Etant donné que c'est une franchise, certains fournisseurs sont imposés pour certains produits genre la viande (qui vient de pays où les contrôles sont moins stricts) et le fromage. Des produits comme tomates, œufs, certains fromages viennent des supermarchés. Le prix de revient d'une pizza c'est de l'ordre de 3 ou 4€ et elle est vendue entre 15 et 20€, autant dire que la marge est énorme.

Venons en à l'organisation du travail. Il y a les livreurs qui font des tours et des tours. A chaque fois qu'ils partent en livraison, ils sont affiliés sur ordinateur aux commandes qu'ils livrent, pour pouvoir compter leur caisse en fin de service. Mais ça permet d'autres trucs. Par exemple les assistants managers savent à quelle heure et où un livreur est parti.

Petit point législatif : abandon de poste

Si une rupture à l'amiable n'est pas possible avec votre employeur, l'abandon de poste peut amener l'employeur à vous licencier pour faute simple et ainsi toucher vos droits assedic.

Mais attention, l'employeur peut très bien vous garder et vous faire des fiches de paye à 0€ s'il n'y a pas de motif à votre absence aussi longtemps qu'il le souhaite.

De plus, si l'abandon de poste est accompagné d'indices démontrant votre volonté de ne plus venir dans l'entreprise (comme s'inscrire à pôle emploi avant votre abandon de poste), alors la démission peut être déduite et vous ne toucherez donc pas vos droits au chômage.

Enfin si votre absence bloque les décisions de l'entreprise ou que ce n'est pas la première fois que vous abandonnez votre poste sans justification, alors votre abandon de poste peut être considéré comme faute grave, vous serez alors non pas licencié pour faute simple mais pour faute grave et ne toucherez pas vos droits.

S'il est trop lent, il y a moyen de lui mettre facilement un coup de pression. Ca, ça dépend un peu de l'humeur et du rush, pendant lequel ils sont incités à se speeder.

L'hiver c'est assez dur, c'est là qu'il y a le plus de taf. Quand il pleut ou jours de match de foot c'est le pire, ça arrête pas. Dans ce genre de cas, les soirées sont longues.

Entre livreurs il y a, il faut le dire, une bienveillance. Chacun se refille ses petits conseils, ça déconne pas mal, ça aide bien à décompresser quand il faut.

Ensuite il y a celui qui est au « slap ». Son rôle, c'est mettre les pâtons de pizzas en moule ou sur grille : ça représente à peu près 120/150 par soir, mais pas que. Quand ceux qui prennent les commandes sont dans le jus, « slapman » passe soit à la sortie de four, soit au téléphone, soit les deux. Du coup, il y a des soirs où il court toute la soirée. Faut pas se planter, par exemple à la sortie de four, sinon ça fout la merde pour une partie de la soirée et personne n'y échappe. Pour le patron, si on n'est pas assez réactif, il perd de l'argent donc forcément ça influe sur les cadences de tout le monde. Faut mettre son cerveau sur off et carburer, faut être un peu comme une machine. Slapman a un contrat entre 20 et 25h/semaine au smic avec une prime quand il passe de livreur au slap.

Deux assistants managers gèrent le service. Ils arrivent avant tout le monde et repartent en dernier. Ils comptent la caisse, attribuent les scooters, les fonds de caisses, les boîtes, les stocks... Pendant le service, c'est eux qui font les prises de commandes et mises en boîte des pizzas. Ils gèrent aussi mine de rien les clients peu patients, pas contents... En général, les instructions c'est : « on offre une bouteille la prochaine fois ». Habile, tu calmes le client et en plus tu le fidélises en lui offrant des trucs. Ça me fait penser que les assistants managers ont accès au logiciel dans lequel il y a les fiches clients. Régulièrement, elles sont mises à jour. La fiche client contient des infos genre nom, prénom, numéro de téléphone, adresse et des commentaires que le patron ou les assistants peuvent mettre. Eux, ils sont à 30h/semaine au smic mais avec une prime tous les mois de 300€. La prime c'est cool quand tu bosses mais finalement elle est pas comptée dans les cotisations sociales, ça veut dire que pour ton chômage, elle est pas prise en compte... Et pour le patron, ça lui coûte moins cher qu'une augmentation de salaire.

Quand t'en as marre de bosser, que tu sens qu'il faut que tu fasses autre chose, bref que tu te casses, on te propose de démissionner. Perso, j'avais pas envie. J'ai essayé de négocier une rupture conventionnelle mais pas moyen. C'est là que le patron m'a dit que je pouvais faire un abandon de poste, comme ça je me fais licencié et j'ai mon chômage derrière si besoin. Mais surtout lui, encore une fois, ça lui coûte moins cher. Par contre, c'est des démarches qui peuvent prendre du temps genre un ou deux mois.

Ailleurs aussi on lutte....

Les ouvriers du textile luttent pour de meilleures conditions de travail

Bangladesh

Depuis plus d'un mois, au Bangladesh, des milliers de personnes se battent pour de meilleures conditions de travail.

Le drame du Rana Plaza du 23 avril 2013, quand 1138 personnes sont mortes dans l'effondrement de cet immeuble qui abritait 8 usines textiles, a alerté le monde occidental sur le sort de ces ouvrières. Mais depuis rien n'a changé!

Le 12 décembre dernier, plusieurs milliers d'ouvrières du textile de la province d'Aschulia, grande région industrielle du Bangladesh s'arrêtent de travailler. Ces femmes (85% des travailleurs du textile dans le monde et dans ce pays sont des femmes) se battent pour un

salaire décent, en l'occurrence le triple de leur salaire actuel, de 5300 takas (64€).

Les industriels les obligent à travailler des dizaines d'heures supplémentaires pour simplement survivre. Ces grèves ont lieu car leur salaire ne leur permet pas de vivre !

Au Bangladesh comme ailleurs, le pouvoir est l'ami des industriels du secteur, et la corruption est très répandue. La répression ne s'est d'ailleurs pas fait attendre. 60 usines ont été fermées par leurs propriétaires, 1500 à 2000 travailleurs en grève ont été immédiatement licenciés, avec des plaintes portées contre 1000 d'entre eux. A ce jour, 14 leaders syndicaux sont toujours emprisonnés.

Cambodge

Après les révoltes des ouvriers au Bangladesh contre leurs conditions de travail, des entreprises qui faisaient produire la-bas ont délocalisé la production de textile au Cambodge, cherchant toujours les coûts de main-d'œuvre les plus bas.

Ainsi, depuis 2010, les travailleurs cambodgiens, luttent tous les jours pour défendre leurs droits. Grèves et manifestations se multiplient dans la province de Phnom Penh, près de la frontière avec le Vietnam. Les salariés du textile réclament aussi une augmentation de salaire car celui-ci ne leur permet pas de se nourrir. Les syndicats parlant d'évanouissement

dû à la sous-alimentation et au surmenage.

Les oppositions avec les forces de l'ordre sont de plus en plus violentes. La répression se limitant parfois aux coups de bâton, se transforme en tirs à balles réelles, comme en janvier 2013, qui avait causé la mort de 4 personnes et des dizaines de blessés.

Les combines du patronat ne sont pas toujours payantes !!!!

Les grandes entreprises peuvent toujours délocaliser... mais, partout, se rendant compte de la valeur des richesses qu'ils produisent, les salariés se mobilisent et luttent .

5 mai 2014

Les ouvriers du textile reprennent le travail au **Cambodge** ... Quelque 20000 employés d'une trentaine d'usines installées près la frontière cambodgienne avaient cessé le travail il y a deux semaines pour demander des augmentation de salaire.



Travailleurs du textile en lutte au bangladesh

Documentaire : Les enfants volés d'Angleterre Le scandale de l'adoption forcée

“Ce documentaire relate l’histoire de milliers d’enfants injustement enlevés à leurs familles. C’est l’effarante chronique de nouveaux nés retirés, dès la maternité, à des femmes qui n’ont encore jamais eu d’enfants, sous prétexte d’un soupçon de maltraitance future...”

Le théâtre de ce documentaire n'est pas un pays tyrannique où les droits de l'enfant seraient inexistantes. Ces tragédies se déroulent dans un Etat de droit européen, un pays voisin de la France : le Royaume-Uni.

Ce film révèle une dérive impensable: chaque année, la Grande Bretagne fixe des quotas d'enfants à retirer à leurs parents, des objectifs d'adoption. Si les comtés qui doivent appliquer cette politique

n’y parviennent pas, ils subissent des sanctions financières, leur budget est révisé à la baisse.

Des agences privées, parfois cotées en bourse, sont souvent chargées de placer ces enfants et de les faire adopter. Ils sont exposés sur leurs sites, décrits par le menu, tels des biens dont on vante les qualités.

L’an passé, 7 740 enfants étaient en attente d’adoption par des couples qui peuvent dresser en ligne leur profil idéal de recherche. Ces enfants sont adoptés par des foyers aux revenus aisés. Et sont le plus souvent retirés à des familles précaires.

Une maltraitance avérée de la part des parents n’a pas besoin d’être constatée. Une simple suspicion de maltraitance future par les services sociaux des comtés suffit

pour perdre définitivement son enfant. En Grande Bretagne, la protection de l’enfance est désormais au service d’une vision libérale qui considère que les couples désargentés ou les mères célibataires ne peuvent être de bons parents.

Ce scandale au cœur de l’Europe des droits de l’Homme ne traverse pas les frontières britanniques. La loi impose le silence aux parents et aux journalistes qui ne peuvent raconter leur drame sous peine de condamnations judiciaires. Ils n’ont même pas le droit de citer les prénoms des enfants qui leur ont été volés.

Pour sauver des familles anglaises de cette tragédie, un ex-député et un millionnaire britanniques organisent désormais la fuite de

familles injustement menacées de séparation. Ils les aident à s’installer dans d’autres pays européens comme la France.

Plus de deux millions d’enfants sont ainsi « fichés » par les services sociaux anglais et leurs parents, pris dans la tourmente d’une machine administrative devenue folle. Institué en 1989 à l’initiative du très libéral gouvernement Thatcher, qui entendait casser « l’assistanat » des classes laborieuses, le Children Act donne le droit aux services de protection de l’enfance du Royaume-Uni de retirer des enfants à leurs familles sur de simples soupçons de maltraitance, présente ou à venir.”

Documentaire 60 min. Auteurs-réalisateurs : Pierre Chassagnieux et Stéphanie Thomas

Et ici, ou en sommes nous ?

Placements en familles d'accueil, en centres adaptés, voire en Itep (instituts médico-pédagogiques) tout a été fait ces dernières années pour désamorcer la contestation dans les quartiers populaires mais aussi et surtout dans les zones sinistrées économiquement sur toute la France.

Un processus de pacification des travailleurs exploités et précarisés s’est silencieusement mis en place ces dernières années.

Par le placement “obligé” en famille d’accueil, de nombreux gamins ont été ainsi déportés loin de leur famille et de leur quartier sous couvert de protection à l’enfance.

Tout est fait pour désamorcer la contestation des jeunes face à un système qui les broie et le pire c’est que cela s’est fait et continue à se faire dans un silence assourdissant motivé par une adhésion souvent complice à la mise au pas des jeunes auxquels on ne réserve qu’un avenir d’exploitation.

Le contrôle social s’étend sur les travailleurs précarisés avec son lot d’humiliations. (Contrôle social, culpabilisation des familles, décisions de justice iniques).

Mise sous tutelle, les chiffres parlent : plus de 600000 personnes.

Alors que la mise sous tutelle a été instaurée à son origine pour protéger l’adulte fragile, ces décisions servent aujourd’hui à museler et contrôler toute une population touchée par la crise et sous couvert de réinsertion à l’envoyer au boulot avec des salaires au rabais.

Mineurs étrangers isolés

D’après la loi du 5 mars 2007 portant sur la réforme du droit de l’enfance, les conseils généraux sont chargés de la protection des mineurs isolés par le biais de l’aide sociale à l’enfance que la personne soit de nationalité française ou étrangère.

En juillet 2016, le conseil général de Haute Garonne a créé le DDAOMIE (Dispositif départemental de l'accueil, d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers) chargé de contrôler l’âge de ces jeunes. Ce dispositif est sous-traité à l’ANRAS une association nationale conventionnée par l’État qui met clairement la pression sur les travailleurs sociaux en les menaçant de mise à

pied s’ils parlent aux médias, associations et collectifs de soutien, des conditions de prise en charge afin d’exclure un maximum de personnes du dispositif. De toute façon, même considérés comme majeurs, ils resteront dans une grande précarité.

Les éducateurs travaillant dans ces structures ne sont pas formés pour ça et mettent à leur tour la pression sur les mineurs.

Ils subissent alors des contrôles basés sur des critères arbitraires (entretiens et tests afin de « vérifier » leurs parcours...) et parfois humiliants (observation de la dentition, examens des parties génitales...) et le résultat tombent sans qu’ils n’y aient accès.

Faire preuve de « maturité » ou avoir une bonne élocution est un critère suffisant pour ne plus être considéré comme mineur.

De plus, durant tout le temps des contrôles (qui peut s’étaler sur plusieurs semaines) ils ont l’interdiction de sortir du centre. Vous avez dit garde à vue ?!!! Il s’agit d’une véritable torture psychologique qui en a amené certains jusqu’au suicide...(encore récemment, un jeune malien s’est défenestré dans le dépt de la Marne). Entre juillet et décembre 2016, en Haute Garonne, plus de 180 personnes ont été déclarées comme majeures et ont donc été jetées à la rue... Au niveau national c’est plus de 80% d’entre eux.

BUMIDOM

Les années soixante sont marquées par une politique de migration forcée qui touche les populations des départements d'outre-mer, visant à fournir la France en main d'œuvre pour effectuer les basses besognes, ainsi qu'à " repeupler " les zones délaissées de l'hexagone telles que la Creuse et la Lozère. Sa mise en place s'est concrétisée en 1963 avec la création par Michel Debré, alors député de la Réunion et ancien premier ministre, du dispositif nommé " BUMIDOM ". C'est le bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'outremer. Il va sans dire que cet organisme gouvernemental intéresse surtout la France puisqu'il s'agit d'une politique démographique qui va du contrôle des naissances à

l'exportation en France d'un grand nombre de personnes, enfants compris.

Les institutions telles que l'armée, la fonction publique et les organismes sociaux, mais aussi les entreprises (comme Peugeot, Michelin ou plus petites) participent à faire fonctionner l'illusion de promotion sociale prônée par l'État français. Ainsi, c'est sous prétexte de surpopulation, de crise économique et sociale dans les DOM permettant surtout de masquer des revendications d'indépendance et avec la promesse d'un avenir meilleur, que plus de 70 000 personnes sont déportées de la Réunion et des Antilles (principalement des 20-30ans et dont environ 1 600 enfants pour la plupart placés); et ce en une vingtaine d'années.

Leurs conditions " d'accueil " sont rapidement devenues synonymes de précarité et ont été, dès le début, portées par une volonté d'exploitation. A la campagne comme dans les villes, leur sort est joué d'avance, se retrouvant domestiques pour des bourgeois, endossant les postes les moins qualifiés et participant au peuplement des HLM construits de leurs mains. Pour l'amélioration des conditions de vie, il faudra repasser !

Malgré quelques réactions politiques durant la fin des années soixante, ce manège se poursuit jusque dans les années quatre-vingt. C'est sous François Mitterrand qu'il prend fin en 1982 mais le "geste humaniste" perd sa substance quand on se rappelle qu'il s'agit très exactement de la

fin des trente glorieuses et par là même du plein emploi et de la croissance assurée. Et ce, bien entendu, sans compter sur le retour à la case départ vécu par celles et ceux repartis dans les îles, sans les 20 000 Fr mais avec les galères, humiliations et vies volées en prime.

Au final, ce n'est que dans les années 2000 que cette politique de contrôle des populations commence à être montrée sous son vrai visage, suite à la mobilisation de collectifs et associations de personnes directement concernées et via la plainte pour "enlèvement et séquestration de mineurs, rafle et déportation " déposée en 2002 par Jean-Jacques Martial, un Réunionnais amené en France en 1966.

Fermeture de deux collèges au Mirail à Toulouse - Sous couvert de mixité sociale !!

Sur le quartier du Mirail, la menace se précise

Le Conseil Départemental et le Rectorat ont prévu de fermer les collèges Raymond Badiou de Reynerie et celui de Bellefontaine.

Les fermetures de collèges dans les quartiers populaires s'inscrivent dans une attaque générale de nos conditions de vie : salaires – logement – santé – éducation. Ces fermetures sont à relier aux rénovations des quartiers populaires, rénovations qui nous jettent de plus en plus loin. C'est un projet général qui exclut de plus en plus de travailleurs des centres urbains.

Aujourd'hui, comme partout où il s'agit de virer les habitants actuels, en fermant des collèges on détruit la vie des quartiers. Les raisons invoquées sont la nécessité d'une "mixité sociale" pour "désenclaver" et "sortir du ghetto" les quartiers populaires. Ce ne sont que des prétextes, et de plus, rien de sérieux n'est prévu pour accueillir les élèves de Badiou et de Bellefontaine dans d'autres collèges.

Le discours sur "la mixité sociale" et autre "égalité des chances", nous le connaissons ; et même trop bien. Nous savons que ce qui suit ce sont les "si tu veux, tu peux", le "manque d'ambition des jeunes",... Alors que le problème, c'est eux ; ceux qui se gavent des richesses produites par d'autres, qui plongent le monde dans la misère et qui veulent apprendre aux enfants la concurrence, le profit et l'exploitation.

En fait sous couvert de "mixité sociale", on veut casser les rapports qui nous unissent, relations faites de solidarité entre exploités. Pour eux, la "mixité sociale" c'est un moyen de remplacer les valeurs qui sont celles des travailleurs par des valeurs de concurrence, d'individualisme et de rapports violents de domination. Alors que ce sont les travailleurs qui ont imposé par la lutte, plus de solidarité et de fraternité (sécurité sociale, retraite, assurance chômage et école gratuite).



Quartier du Mirail : depuis, ils ont détruit beaucoup de nos logements

Il ne peut pas y avoir une bonne police dans une société injuste.

Les récents évènements, la mort d'Adama, le viol de Théo, celui d'Alexandre à Drancy, les arrestations arbitraires, le passage à tabac de Mohamed K et combien d'autres... impliquant les forces de l'ordre ne sont pas le fait de quelques brebis galeuses au sein de la police.....

La police est aux ordres du pouvoir, et le pouvoir défend les intérêts des riches et du grand patronat. Les lois, les règles, c'est eux qui les fixent, pas pour eux, mais pour les autres. Il ne peut pas y avoir une bonne police dans une société injuste.

Depuis l'apparition du chômage de masse, les "bavures" policières se sont multipliées. A partir des années 1980, des centaines de jeunes, issus des milieux populaires, ont été tués par la police. En même temps que le chômage augmentait, que la précarité s'étendait, que les salaires et les revenus baissaient, on a alourdi les peines de prison et

on en a construit de nouvelles Et de plus en plus de jeunes sont victimes d'improbables «accidents».

Sous couvert de lutte contre la délinquance, ils répriment en fait, la petite délinquance de survie et à travers la surmédiation de celle-ci, ils espèrent ainsi nous faire oublier que le véritable vol est le profit qu'ils se font «légalement» sur notre dos.

Plus on nous exploite, plus on nous réprime !!! L'état d'urgence ne protège pas des attentats, les assignations visent toujours les prolétaires, combien de perquisition dans les beaux quartiers ? Aucune ! L'état d'urgence a servi à faire passer la loi travail grâce à laquelle on pourra nous exploiter d'avantage.

Depuis l'industrialisation, la main d'œuvre déplacée a toujours été la cible : Bretons, Auvergnat, Italiens, Espagnols, Polonais,

Magrébins, Africains.. ont toujours été accusé de tous les maux., et le racisme n'a toujours eu pour unique objectif que de permettre plus d'exploitation en divisant ceux qui se font exploiter.

Les habitants des quartiers populaires ont toujours été stigmatisés, ce qui permet de s'en prendre à toute une population de travailleurs précarisés soupçonnée de déroger aux lois pour survivre..

Ce sont les habitants des quartiers où les logements sont accessibles aux bas salaires et bas revenus qui sont désignés comme responsables de ce qui va mal ; alors pour la police, la justice, nous sommes coupables de toute façon pour ce que l'on est (des pros) et non pas pour ce que l'on fait.

Personne d'autre que nous même ne nous défendra contre l'exploitation et les conditions de vie qui en découlent.

Bagui Traoré pris en otage.

Après avoir emprisonné Bagui Traoré, le frère d'Adama, pour rébellion à agent suite à des incidents devant un conseil municipal dont la maire refusait l'entrée au public, la justice l'incolpe maintenant de tentative de meurtre contre des gendarmes (lors des émeutes qui ont suivi la mort d'Adama). Ces accusations reposent sur la parole des policiers qui ne cachent pas leur hostilité envers la famille d'Adama. En gardant Bagui en prison, qui est témoin dans le meurtre de son frère, on cherche à faire taire toute la famille.

Bagui a besoin de soutien, écrivez lui : Traoré Bagui : Numéro d'écrou 434772

7 avenue des Peupliers 91700 Fleury Mérogis

<https://www.facebook.com/La-vérité-pour-Adama>

Dernière info : Yacouba Traoré, autre frère d'Adama vient de prendre 18 mois de prison ferme pour une bagarre...

Depuis la crise des années 70 et les restructurations qui en ont découlées (atomisation de la production, restructurations dans les entreprises, licenciements, généralisation de la sous-traitance, éclatement des entreprises, division toujours plus grande du travail etc.), les syndicats ont abandonné à leur sort la majorité des travailleurs confrontés à la généralisation de la précarité.

Plus que jamais, nous devons nous regrouper, nous organiser, pour lutter contre les conditions d'exploitation qui font notre quotidien.



Ce journal vivra grâce aux témoignages et aux expériences de chacun.

N'hésitez pas à nous contacter

E-mail : exploites.en.lutte@gmail.com

http://exploitesenlutte.wix.com/journal